



## Résumé non technique du Document d'Objectifs (DOCOB) du site Natura 2000 FR7200771

### Les coteaux du Tursan

#### ● Le dispositif européen Natura 2000

La démarche Natura 2000 est née de l'application de deux Directives européennes :

- la Directive " Habitats " de 1992 qui prévoit la création de Zones Spéciales de Conservation ou ZSC pour la protection et la gestion des habitats naturels et des espèces de flore et de faune à valeur patrimoniale ;
- la directive " Oiseaux " de 1979 qui prévoit la création de Zones de Protection Spéciales ou ZPS pour la protection et la gestion des populations d'espèces d'oiseaux sauvages.

L'ensemble de ces zones forme à l'échelle du territoire européen un réseau écologique communément appelé réseau Natura 2000.

L'objectif de ce réseau s'inscrit pleinement dans la démarche de développement durable en permettant de maintenir la biodiversité des milieux en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales qui s'y attachent.

Les sites Natura 2000 doivent donc être le lieu d'une gestion concertée et assumée par tous les acteurs intervenant sur les espaces naturels.

Chaque site est doté d'un plan de gestion appelé Document d'Objectifs ou DOCOB. Ce document définit les orientations de gestion et précise leurs modalités de financement.

Il contient un état des lieux écologique et socio-économique du site. L'analyse de cette photographie du territoire permet de hiérarchiser les enjeux et de définir des objectifs de gestion. Ceux-ci sont alors traduits en mesures de gestion mises en œuvre sur la base du volontariat par les propriétaires, gestionnaires et usagers du site.

Le DOCOB du site des coteaux du Tursan est téléchargeable sur : <http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr>.

#### ● Le site des coteaux du Tursan

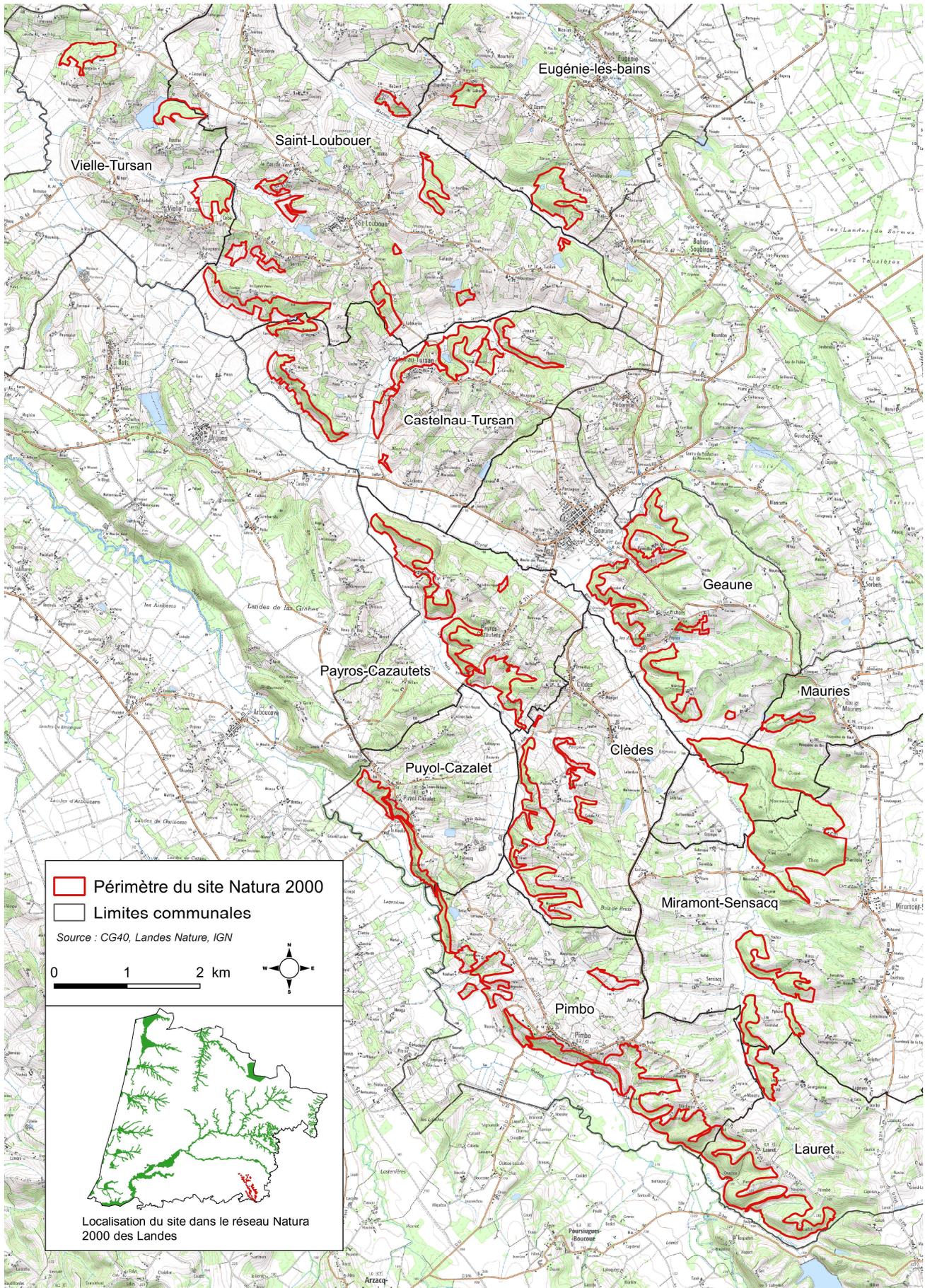


Situé dans le sud des Landes, le Tursan fait partie du piémont pyrénéen. Les coteaux de ce territoire, surplombant les vallées des ruisseaux du Gabas, du Bas et du Petit Bas, constituent le point culminant du département.

Les coteaux contrastent fortement au sein du paysage du Tursan, essentiellement dominé par la culture du maïs. Ils constituent une mosaïque d'habitats naturels, refuges pour tout un cortège d'espèces animales et végétales.

Le site Natura 2000, désigné comme Site d'importance communautaire (décision du 07/12/2004), s'étend sur 1 000 hectares dont 120 hectares de pelouses calcaires et 600 hectares de boisements. Il est composé de 64 unités ou coteaux dont la superficie varie de 1,2 à 105 hectares, répartis sur 12 communes.

## ● La carte du site



### Communes du site :

Castelnau-Tursan, Clèdes, Eugénie-les-bains, Geaune, Lauret, Mauries, Miramont-Sensacq, Payros-Cazautets, Pimbo, Puyol-Cazalet, Saint-Loubouer, Vielle-Tursan

## ● L'Homme et son environnement

Jusqu'à une époque récente, les coteaux du Tursan étaient surtout utilisés pour le pâturage extensif et des troupeaux y entretenaient une végétation rase. Ces parcours étaient localisés sur les pentes les plus accentuées, les secteurs les moins pentus étant exploités en prairie de fauche. Les pentes les mieux exposées vers le sud et le sud-est étaient, quant à eux, réservées à la vigne.

Il ne reste actuellement qu'une quarantaine d'hectares de parcours extensif de bétail. Dans le même temps, la vigne a régressé de façon importante et les prairies ont été en grande partie soumises à une intensification de la production fourragère.

L'abandon de l'agriculture traditionnelle a donc entraîné le délaissement et le retour à l'état sauvage de la majeure partie des parcelles agricoles sur les coteaux qui se couvrent alors progressivement de friches et de broussailles évoluant naturellement vers des boisements.

Les boisements du site, issus ou non de la déprise agricole, sont peu exploités et essentiellement pour du bois de chauffage.



## ● Des milieux et des espèces remarquables

Dans les coteaux du Tursan, les pentes exposées au sud et leur substrat molassique créent des conditions d'ensoleillement et de chaleur particulières. Un cortège original d'espèces végétales et animales s'y développe alors, provenant en partie du domaine méditerranéen sous la forme notamment d'orchidées sauvages (30 espèces différentes identifiées).

Les espaces ouverts demeurants présentent les différentes étapes d'évolution de la végétation après l'abandon de l'entretien par l'homme :

- des "**prairies naturelles**" fauchées ou pâturées, terrains de chasse de chauve-souris et de rapaces ;
- des **pelouses** à végétation rase et clairsemée, entretenues par un pâturage extensif, accueillant papillons et orchidées ;
- des "**ourlets**", lorsque la pression de pâturage baisse fortement, dominés par des genêts et des bruyères ainsi que certaines graminées, habitats de papillons remarquables ;
- des "**manteaux**", lorsque le pâturage cesse, dominés par des rosiers, prunelliers et genévriers, refuge d'oiseaux et de reptiles ;
- des **boisements** de chêne (Chêne pubescent, tauzin, pédonculé), stade ultime d'évolution des anciens milieux ouverts et réservoirs importants de biodiversité (chauve-souris, oiseaux, insectes du bois).

Les **mares**, créées à l'origine pour l'abreuvement du bétail, sont indispensables pour la reproduction de nombreuses espèces animales, dont plusieurs amphibiens (grenouilles, tritons, salamandres).



*Pelouse en cours de colonisation par les ligneux  
(photo CD40)*



*Orchis pyramidal*

## ● Les habitats d'intérêt communautaire

Les habitats d'intérêt communautaire sont des milieux naturels en danger de disparition ou ayant une aire de répartition réduite ou constituant des exemples remarquables, propres à une région climatique, et représentatifs de la diversité écologique de l'Union Européenne.

Le site héberge **7 habitats d'intérêt communautaire** (dont deux prioritaires, marqués d'un astérisque\*), abritant pour certains des espèces végétales à fort intérêt patrimonial (en gras dans le texte ci-dessous).



### Les mares avec végétation à characée - 3140

De nombreux trous d'eau et mares, utilisés pour l'abreuvement du bétail ont été cartographiés. Ils sont principalement alimentés par des sources qui s'écoulent du coteau, mais aussi par la pluie et le ruissellement.

Certains d'entre eux sont temporaires et asséchés en été.

Ces mares abritent des espèces aquatiques (characée, myriophylle, laïche, roseau...) mais aussi des saules lorsqu'elles se combleront faute d'entretien.

### Les prairies naturelles - 6510

La détermination de ces prairies se fait sur la base d'une diversité floristique importante et la présence de graminées indigènes (Brome à grappes, Gaudinie fragile, Lin bisannuel...) qui marquent la naturalité de ces milieux ouverts rares sur ce territoire.



### Les pelouses et ourlets - 6210\* et 6220

Les pelouses d'intérêt communautaire, connues aujourd'hui uniquement dans le Tursan, se développent sur sol marneux et sont dominées par de petites graminées. Elles accueillent un nombre élevé d'orchidées sauvages dont certaines d'intérêt patrimonial fort : Sérapia à long labelle, **Spiranthe d'automne**, **Fumana des montagnes**, **Orchis parfumé**. Ces pelouses évoluent naturellement vers des ourlets, formations végétales hautes composées ici de **Bruyère vagabonde** et de **genêt scorpion** ou de Brachypode penné.

Au sein de ces formations, on trouve en mosaïque des pelouses calcicoles mélangeant plantes vivaces et annuelles.

### Les manteaux ou formations à Genévrier commun - 5130

Ces habitats se développent après l'arrêt du pâturage sur les pentes des coteaux du Tursan et correspondent au degré supérieur de fermeture des ourlets. Ils sont dominés par le Genévrier commun et d'autres buissons épineux, rosiers à petites fleurs, prunelliers...



### Les chênaies à chêne tauzin - 9230

Les forêts à chênes tauzins dont la strate arborée est dominée par le châtaignier sont situées sur les hauts des coteaux et correspondent à une phase pionnière de colonisation de boisement. On peut y rencontrer **l'Iris à feuilles de graminées**, espèce d'intérêt patrimonial fort sur ce site.

Habitats d'intérêt communautaire	
3140 Eaux calcaires avec végétation à Chara (0,1%)	■
5130 Manteaux à églantier et prunellier (5,9%)	■
6210-13* Pelouses à Sérapia à long labelle (1,7%)	■
6210 Ourlets de recolonisation (4,6%)	■
6220* Pelouses calcicoles (0,1%)	■
6510 Prairies naturelles fauchées (0,1%)	■
9230 Chênaies à Chêne tauzin (0,28%)	■
<b>Enjeu</b> ■ Faible ■ Modéré ■ Fort ■ Majeur (%) Taux de recouvrement au niveau du site Natura 2000	

## ● Les espèces animales d'intérêt communautaire

**9 espèces d'intérêt communautaire**, inscrites à l'annexe II de la Directive Habitat, ont été identifiées dans le site. Ce sont des espèces qui peuvent être en danger de disparition, vulnérables, essentielles dans le rôle qu'elles tiennent dans un écosystème donné, rares ou propres à un territoire bien défini ou à un habitat spécifique.

11 autres espèces patrimoniales, figurant à l'annexe IV de la Directive Habitat et nécessitant une protection stricte, et 6 espèces de la Directive Oiseaux, ont été inventoriées.

Une espèce très rare mais sans statut, l'altise *Oedionychus cinctus*, a également été découverte.

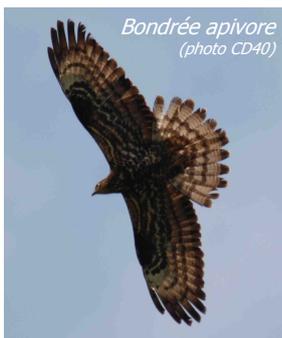
### Les insectes d'intérêt communautaire

- Deux espèces de libellules : l'Agrion de Mercure se reproduit dans les eaux courantes en milieu ouvert alors que la Cordulie à corps fin fréquente les boisements et lisières bordant les mares.
- Trois espèces de papillons : le Cuivré des marais affectionne les zones humides de prairies et formations à hautes herbes, l'Azuré du serpolet les pelouses des stations calcaires chaudes, le Damier de la succise quant à lui s'adapte à tout type de milieu ouvert.
- Les insectes du bois, Lucane cerf-volant et Grand capricorne, se développent au sein des vieux boisements, en particulier les chênes.
- L'altise ou Chrysomèle, espèce endémique inféodée aux pelouses à orchidées, confère au site un intérêt patrimonial exceptionnel.



### Les mammifères

Le site, riche en habitats variés, accueille un grand nombre de chauve-souris. Le Petit rhinolophe, la Barbastelle d'Europe et le Murin à oreilles échanquées occupent les coteaux boisés peu éloignés de secteurs bocagers plus ouverts et favorables à la chasse.



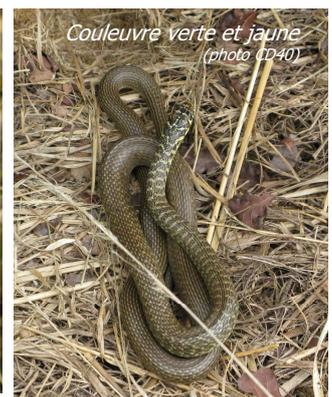
### Les oiseaux

La Pie grièche, l'Elanion blanc et le Busard Saint-Martin vont établir leur territoire au niveau des secteurs ouverts bocagers. Les autres rapaces d'intérêt communautaire, Bondrée apivore, Milan noir et Aigle botté, s'établissent préférentiellement au niveau des coteaux boisés.

### Les amphibiens et reptiles

Les urodèles (tritons ou salamandres) comme les Anoures (rainettes, grenouilles et crapauds) utilisent les mares et étangs pour le développement des larves ; les fourrés et les boisements pour leur phase terrestre adulte.

Le Lézard des murailles, le Lézard vert et la Couleuvre verte et jaune utilisent une grande diversité d'habitats ouverts mais semblent également capables de s'adapter aux modifications anthropiques. A noter également la présence de la Vipère aspic et de la Couleuvre d'Esculape.



Espèces d'intérêt communautaire		
<b>1041 Cordulie à corps fin</b>	<b>II</b>	■
<b>1044 Agrion de mercure</b>	<b>II</b>	■
1058 Azuré du serpolet	IV	■
<b>1060 Cuivré des marais</b>	<b>II</b>	■
<b>1065 Damier de la succise</b>	<b>II</b>	■
<b>1083 Lucane cerf-volant</b>	<b>II</b>	■
<b>1088 Grand capricorne</b>	<b>II</b>	■
<b>Altise</b> <i>Oedionychus cinctus</i> ,		■
1174 Triton marbré	IV	■
1191 Alyte accoucheur	IV	■
1205 Rainette méridionale	IV	■
1209 Grenouille agile	IV	■
1256 Lézard des murailles	IV	■
1263 Lézard vert occidental	IV	■
1284 Couleuvre verte et jaune	IV	■
<b>1303 Petit rhinolophe</b>	<b>II</b>	■
<b>1308 Barbastelle d'Europe</b>	<b>II</b>	■
1309 Pipistrelle commune	IV	■
1314 Murin de daubenton	IV	■
<b>1321 Murin à oreilles échanquées</b>	<b>II</b>	■
2016 Pipistrelle de kuhl	IV	■
A072 Bondrée apivore	O	■
A073 Milan noir	O	■
A082 Busard Saint-Martin	O	■
A092 Aigle botté	O	■
A338 Pie-grièche écorcheur	O	■
A399 Elanion blanc	O	■

**Enjeu** ■ Faible ■ Moyen ■ Fort ■ Majeur  
*Annexe directive habitat : II ou IV*  
*Annexe directive oiseau : O*

## ● Les activités socio-économiques dans le site

### Agriculture

- Elevage, bovin principalement
- Production de fourrage

### Sylviculture

- Propriétaires de bois (majoritairement agriculteurs)
- Boisements peu exploités (surtout bois mûrs et chablis) en bois de chauffage

### Chasse

- Concerne 15% de la population locale
- Palombe, bécasse, faisan, sanglier, chevreuil

### Tourisme

- Essentiellement lié à la venue de curistes
- Tourisme rural (gîtes ruraux, produits fermiers)
- Patrimoine naturel et culturel

### Activités de loisir

- Randonnée : chemin de Grande randonnée GR65, chemin de Saint- Jacques de Compostelle (voie du Puy en Velay), itinéraires locaux du Conseil départemental.



## ● Des enjeux du site aux actions concrètes

Le site Natura 2000 des coteaux du Tursan, territoire utilisé par différents acteurs, présente de véritables enjeux pour la conservation d'habitats naturels et de nombreuses espèces d'intérêt communautaire. Par le diagnostic de leur état de conservation et par l'identification des menaces et des facteurs de vulnérabilité, les objectifs propres au site ont été définis (tableau ci-après).

Les actions mises en œuvre sont définies dans l'esprit de concilier l'état de conservation des habitats et des espèces avec les activités socio-économiques du secteur. On parle alors de prescriptions de gestion, qui sont des propositions faites aux propriétaires, gestionnaires et usagers, concernant l'exercice de leurs activités dans le site.

Elles prennent la forme de **contrats agricoles dits « MAEC »** (Mesure Agri-Environnementale Climatique) **et de contrats forestiers ou non agricoles dits « Natura 2000 »**.

La rémunération constitue la contrepartie d'engagements volontaires assumés par le propriétaire ou le gestionnaire.

### Exemples de contrats Natura 2000 :

- Entretien de pelouses à orchidées par pâturage
- Ouverture de parcelles embroussaillées
- Entretien de prairies naturelles par fauche
- Restauration et entretien de mares

Une charte de bonnes pratiques favorise la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorables à la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire. Il s'agit de "faire reconnaître" la gestion qui a permis le maintien de ces habitats remarquables. Les recommandations et les engagements peuvent être de portée générale ou être spécifiques et ciblés par grands types de milieux naturels ou d'activités.

### Exemples d'engagements de la charte :

- **Pour les boisements feuillus**  
Ne pas réaliser de coupes de bois supérieures à 0,5 hectare d'un seul tenant.  
Utiliser des essences indigènes pour les plantations à caractère forestier dans le site.
- **Pour les mares**  
Ne pas entreprendre d'opération de remblaiement de mare sans en informer la structure animatrice.
- **Pour les gîtes artificiels de chauve-souris**  
Ne pas entreprendre d'action défavorable au maintien des colonies de Chiroptères installées dans les bâtiments du site, comme par exemple : le colmatage des fissures de murs, la fermeture des accès aux greniers et aux sous-toits, le traitement des charpentes avec certains produits toxiques...

## ● Les enjeux du site

Objectifs à long terme	Objectifs opérationnels	Habitats concernés	Espèces concernées
1 Assurer la conservation des pelouses marnicoles à Sérapias à long labelle	OP1.1 Développer l'élevage extensif durable sur les pelouses marnicoles et leurs faciès d'embuissonnement	<b>6210-13* Pelouse à Sérapia à long labelle</b>	Altise <i>Oedionychus cinctus</i>
	OP1.2 Augmenter significativement la surface en pelouses marnicoles		
	OP1.3 Améliorer les connexions écologiques entre les principaux sites de pelouses marnicoles		
	OP1.4 Réaliser un guide technique d'aide à la préservation des coteaux du Tursan		
2 Assurer la conservation des populations de l'Altise <i>Oedionychus cinctus</i>	OP2.1 Disposer d'une étude sur la distribution de l'espèce dans le site	<b>6210-13* Pelouse à Sérapia à long labelle</b>	Altise <i>Oedionychus cinctus</i>
3 Assurer la conservation des habitats naturels et des populations des espèces à enjeu fort et modéré	OP3.1 Assurer la conservation globale des boisements feuillus du site en privilégiant leur vieillissement	<b>6220* Pelouses calcicoles</b>  3140 Végétation à characées  5130 Manteau à églantier et prunellier  6210 Ourlets de recolonisation	<b>Cordulie à corps fin Cuivré des Marais Damier de la Succise</b> Azuré du Serpolet Triton marbré Rainette méridionale Petit rhinolophe Barbastelle d'Europe Murin à oreilles échanrées Aigle botté Altise <i>Oedionychus cinctus</i>  et aussi *
	OP3.3 Développer un réseau de prairies naturelles de fauche		
	OP3.4 Conserver les vieux arbres isolés du site et notamment les chênes		
	OP3.5 Conserver et restaurer les mares		
	OP3.6 Développer le maillage de haies notamment dans les secteurs de prairies		
	OP3.8 Généraliser l'utilisation de traitements vermifuges à faible rémanence pour le bétail		
4 Impliquer les acteurs locaux dans la sauvegarde des coteaux	OP4.1 Développer des manifestations autour du thème des coteaux calcaires	Tous les habitats	Toutes les espèces
5 Assurer la conservation des habitats naturels et des espèces à enjeu faible	OP5.1 Améliorer l'état de conservation des stations botaniques d'Aphyllanthe de Montpellier	6510 Prairies naturelles de fauche  6210 Ourlets de recolonisation  9230 Chênaie à chêne tauzin	<b>Agrion de Mercure Lucane cerf-volant Grand capricorne</b> Pipistrelle commune Murin de Daubenton Pipistrelle de Kuhl Bondrée apivore Busard Saint-Martin Pie-grièche écorcheur Milan noir Elanion Blanc et aussi **
	OP5.2 Garantir la conservation des gîtes identifiés de chauves-souris		
	OP5.3 Améliorer l'état de conservation des populations d'Agrion de Mercure		

**\*Espèces objectif 3 :** Grenouille verte de Pérez, Empuse pennée, Ascalaphe soufré et Ascalaphe ambré, Vipère aspic, Spiranthe d'automne, Fumana des montagnes, Bruyère vagabonde, Genêt scorpion, Iris à feuilles de graminée et Orchis parfumé

**\*\*Espèces objectif 5 :** Salamandre tachetée, Alyte accoucheur, Hespérie du Chiendent, Gomphe vulgaire, Leste sauvage, Dectique à front blanc, Scorpiure poilu, cortège des Coléoptères saproxyliques et coprophages, Piéride de l'Ibéride, Azuré des Cytises, Aphyllanthe de Montpellier, Bugle jaune, Brachypode à deux épis, Lin raide, Scille printanière



*Damier de la succise  
(photo CD40)*



## ● Le Comité de Pilotage

Organe de concertation et de suivi du site Natura 2000, il a la responsabilité de la mise en œuvre du DOCOB. Composé des collectivités et des services de l'Etat concernés, des structures socio-professionnelles et des associations du territoire, il confie la mise en œuvre à une structure animatrice.

## ● La structure animatrice

Suite à l'élaboration du DOCOB, une structure animatrice est désignée. Elle est chargée de communiquer sur les actions de gestion et sur le dispositif Natura 2000.

La structure animatrice propose les contrats agricoles et les contrats Natura 2000 aux ayants droits du site et les aide à préparer les dossiers.

Elle communique sur les prescriptions de gestion de la charte du site et propose aux propriétaires de s'engager à les respecter.

La structure animatrice est également responsable de la mise à jour du DOCOB par des inventaires complémentaires et des actions de suivi de l'état de conservation des habitats et des espèces ciblées, notamment sur les parcelles sous contrat.

Elle apporte une aide technique aux pétitionnaires pour l'application du régime d'évaluation d'incidences.

Enfin, elle participe à d'autres projets d'actions territoriales en lien avec le dispositif Natura 2000 et dans l'objectif de la préservation des habitats naturels. La structure animatrice rend compte des actions réalisées par la rédaction d'un bilan annuel et une présentation au Comité de Pilotage.

Pour tous renseignements sur le dispositif Natura 2000 et les coteaux du Tursan, les services concernés sont disponibles :

### Landes Nature

cité galliane BP 279  
40005 Mont de Marsan cedex  
tél 05 58 85 44 21 fax 05 58 85 45 31  
courriel : marine.hediard@landes.chambagri.fr

### Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Landes Service Nature et Forêt

351 Bd Saint-Médard  
40012 Mont de Marsan Cedex  
tél : 05 58 51 30 00  
courriel : gilbert.Tarozzi@landes.gouv.fr

### DREAL Aquitaine - SPREB

#### Division milieux naturels et paysage

Cité Administrative - Rue Jules Ferry  
Boite 55 33090 Bordeaux cedex  
tél : 05 56 93 32 40  
courriel : simon.schiano@developpement-durable.gouv.fr

### Le portail Natura 2000

[www.developpement-durable.gouv.fr](http://www.developpement-durable.gouv.fr)  
<http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/recherche>

**Tous les documents sont  
téléchargeables sur le site  
[barthesmidouzemarensin.n2000.fr](http://barthesmidouzemarensin.n2000.fr)**

